

A.TEISSIER

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 185 A Impasse des Bassines
30380 SAINT CHRISTOL LES ALES
892 598 327 RCS NIMES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 MARS 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre,
Le 27 mars,
A 10 heures,*

Monsieur TEISSIER Armel,
demeurant 217 Chemin de Vacquières - 30 340 MEJANNES LES ALES.

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 1 euro chacune composant le capital social de la Société, A.TEISSIER.

Associé unique de la ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article correspondant des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 185 A Impasse de Bassine 30 380 SAINT CHRISTOL LES ALES au 217 Chemin de Vacquières 30 340 MEJANNES LES ALES, à compter du 1^{er} avril 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé au 217 Chemin de Vacquières - 30 340 MEJANNES LES ALES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Armel TEISSIER

DocuSigned by:

CA571654EF31435...